



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

DEC-2022-32-7-5

Date : 12 décembre 2022

Objet : Reversement CEJ 2021 pour la ludothèque de Cazères

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

Considérant que la communauté de communes perçoit de la Caisse d'Allocations Familiales, le Contrat enfance jeunesse de la totalité des structures localisées sur son territoire.

Considérant que la Caisse d'Allocation familiale a versé le CEJ de la ludothèque de Cazères et que la communauté de communes Cœur de Garonne n'exerce pas cette compétence.

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

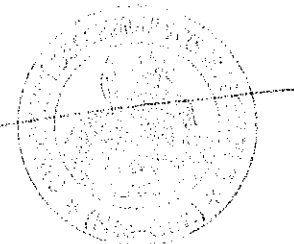
DECIDE

De reverser à la commune de Cazères la somme perçue en 2022 du contrat enfance jeunesse 2021 liée à la ludothèque pour un montant de 5 395.43€.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC



Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	13/12/2022
Expédiée à la Préfecture le :	13/12/2022
Publiée sur le site internet le :	14/12/2022